

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :

06/06/2022

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux et le seize juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : : M.SANS, Mme GERARD (Proc),
MM. RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX,
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT,
CELLIER, DESHONS, EVIN Mmes COURTOUX,
SANDY, AGUILA.

Absente excusée :

Mme AIMONE-CAT(Proc. Mme GERARD) ;

D.C.M. N° 7-4

Location logement 5 chemin du Pradet

Fixation du montant du loyer mensuel.

Monsieur ROQUEBERT a été élu secrétaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le montant du loyer mensuel du logement 5 chemin du Pradet soit porté à 550€ en raison d'importants travaux de rénovation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

de fixer le montant du loyer du logement 5 chemin du Pradet à CINQ CENT CINQUANTE EUROS (550€).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 21 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

En mairie, le 24 juin 2022



